



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives  
d'Île-de-France

1 rue du Docteur le Savoureux  
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Cadre réservé à l'Administration



Contact : Sylvie ARISTANGELE  
Tél. : 01 41 87 78 59  
[formation-dejeps@creps-idf.fr](mailto:formation-dejeps@creps-idf.fr)

Photo  
d'identité  
à coller

## Dossier d'inscription aux tests de sélection du DEJEPS - session 2016-2017

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**Spécialité « perfectionnement sportif » - mention « Tennis de table »**

Formation : du lundi 29 août 2016 au mardi 27 juin 2017 (31 août 2017 pour les apprentis)  
Réunion d'information : mercredi 27 avril 2016 de 14h à 16h au CREPS d'Île-de-France  
Tests de sélection : le lundi 4 juillet 2016  
Positionnement : le mardi 5 juillet 2016

Dossier à réceptionner au CREPS d'Île-de-France au plus tard le **lundi 30 mai 2016**  
ATTENTION ! Tout dossier incomplet sera classé sans suite  
(Toutes les rubriques sont à compléter, toutes les pièces demandées sont à joindre)

Nom et prénoms : .....

Nom de naissance : .....

Date et lieu de naissance : ..... Département : .....

Nationalité : ..... N° Sécurité sociale : .....

N° et rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Portable : ..... Tél. professionnel : .....

Profession actuelle : .....

Courriel (écrire en majuscule) : .....

Etes-vous actuellement sur les listes du Ministère en tant que sportif de haut niveau ?  OUI  NON

Si oui, en quelle catégorie ?

Elite  senior  jeune pour une durée du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ au \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ (Date)

**Je déclare m'inscrire aux tests de sélection et à la formation.**

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.**

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature du candidat

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est prévu que les informations nominatives recueillies sur le présent formulaire revêtent un caractère obligatoire pour l'inscription aux BP, DE et DESJEPS. Ces informations ne peuvent être communiquées qu'à l'administration centrale et aux services déconcentrés du Ministère chargé des Sports ; il existe un droit d'accès et de rectification qui s'exerce soit à l'administration centrale du Ministère, soit auprès de ses services déconcentrés.

## Fiche 1 : Renseignements complémentaires

Nom et prénoms : .....

### 1 - Votre formation initiale

Dernier établissement fréquenté et adresse : .....

Dernier niveau d'études atteint dans cet établissement : ..... Année : .....

Diplômes obtenus au cours de votre scolarité : (Joindre la photocopie du diplôme le plus important)

CAP       BEP       BAC       DEUG       Licence       Maitrise       Autre

Autres diplômes obtenus : .....

### 2 - Votre formation professionnelle continue

Avez-vous suivi d'autres formations professionnelles ?       OUI     NON

Si oui, quel(s) diplôme(s) ou qualification(s) ? (précisez et joindre les copies) .....

### 3 - Votre pratique sportive

Quel est votre niveau de pratique au cours de la saison écoulée ?

Votre plus haut niveau de pratique atteint : .....

Club : ..... Année : .....

Dans quelle structure pratiquez-vous actuellement (nom, adresse, téléphone) ? .....

Pratiquez-vous d'autres activités physiques et sportives ?       OUI     NON

Si oui, quelles disciplines ? .....

### 4 – Vos diplômes ou qualifications jeunesse et sports (joindre la copie des diplômes)

Précisez le diplôme ou la qualification obtenue (Brevet fédéral, CQP, BEES ou BPJEPS ...) et l'année d'obtention :

Intitulé du diplôme : .....

Date d'obtention : .....

Intitulé du diplôme : .....

Date d'obtention : .....

Nom et prénoms : .....

## 5 – Votre implication dans une association (joindre les pièces justificative)

Exercez-vous une responsabilité au sein d'une association ?  OUI  NON

Si oui, dans quelle association ? (Structure, Nom du responsable, tél de l'association).....

.....

En qualité de dirigeant  d'entraîneur  d'animateur  autre

Avez-vous déjà enseigné ?  OUI  NON

- à titre bénévole ?  OUI  NON

- à titre professionnel ?  OUI  NON

Si oui, dans quelle(s) structure(s) ? .....

.....

Après de quel(s) public(s) ?

- enfants (7-11 ans)  OUI  NON

- préadolescents et adolescents (12-18 ans)  OUI  NON

- adultes (19 -59 ans)  OUI  NON

- jeunes retraités et retraités (60 ans et +)  OUI  NON

Niveau(x) de pratique du public ?

- initiation  OUI  NON

- perfectionnement  OUI  NON

- entraînement  OUI  NON

## 6 – Responsabilité et assurance

Les candidats inscrits aux tests de sélection doivent être en possession d'une attestation d'assurance en « Responsabilité Civile».

## 7 – Personne à prévenir en cas d'accident

Nom et prénoms : .....

N° et rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Portable : ..... Courriel : .....

Tél. professionnel : .....

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis**

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du candidat

## Fiche 2 : Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription

### 1 - Justificatifs indispensables au dossier de vérification des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation

Attention, conformément au code du sport, le CREPS est tenu de remettre ces justificatifs à la DRJSCS 1 mois avant les tests d'entrée. Tout candidat n'ayant pas transmis les documents **AVANT LE 30 MAI 2016** au CREPS verra son dossier rejeté.

- Photocopie de l'AFPS ou photocopie de la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)  
L'attestation d'initiation remise lors de la journée d'appel n'est pas recevable.
- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité
- Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère.
- Photocopie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée « Journée d' Appel de Préparation à la Défense » (JAPD), pour les candidats de 18 à moins de 25 ans et de nationalité française.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du sport concerné, daté de moins de trois mois à la date des tests (modèle joint en fiche 3).

### Pièces administratives permettant la vérification des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)

- Attestation d'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue affilié à une fédération sportive agréée ;
- Attestation de licence en tennis de table délivrée par un comité départemental ou une ligue régionale affilié à une fédération sportive agréée et couvrant trois saisons sportives dans les cinq dernières années.
- Ou copie d'un des diplômes suivants**
  - Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « Tennis de table » ;
  - Certificat de spécialisation « Tennis de table » associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous ».

### 2 – Justificatifs nécessaires à la constitution du dossier administratif

- 2 photos (format 4 x 5 cm) avec le nom, prénom et formation au dos dont une collée en haut à droite du dossier d'inscription ;
- 4 enveloppes longues (22 x 11 cm) autocollantes timbrées au **tarif prioritaire** en vigueur pour 20g et libellées à vos nom et adresse ;
- Les documents qui justifient l'obtention de vos diplômes ;
- La fiche 6 : engagement financier du candidat ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule) ;
- Une attestation d'affiliation à la sécurité sociale valide, la copie de la carte vitale n'est pas suffisante (voir la notice explicative jointe).

### 3 - Justificatifs pouvant être remis, au plus tard, le jour des tests de sélection

- Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours.
  - Compléter la fiche 4 « fiche financière ».
  - En cas de financement par un tiers fournir les fiches 5 - 7 ou 9 selon votre statut ;
- La fiche alternance

# CERTIFICAT MEDICAL

*daté de moins de 3 mois à la clôture des inscriptions*

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport  
Spécialité Perfectionnement sportif mention Tennis de table (DEJEPS Tennis de table)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle \* \_\_\_\_\_

et avoir constaté qu'il/elle\* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement du Tennis de table.

\* *Rayer les mentions inutiles.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet du Médecin

Signature du médecin

## Fiche 4 : Fiche statutaire et financière

Nom et prénom : .....

### 1 – Votre statut au regard de l'emploi

**Vous êtes salarié(e)**

Profession : .....

Raison sociale et adresse de l'employeur : .....

Type de contrat : ..... date de début : ..... date de fin : .....

*Vous devez avoir l'accord de votre employeur pour suivre la formation si elle est prise sur votre temps de travail*

**Vous êtes demandeur d'emploi**

- inscrit à Pôle Emploi  OUI  NON

- bénéficiaire de l'Allocation de retour à l'emploi  OUI  NON

- Date de fin de droit : .....

**Autres situations**

Travailleur indépendant  Congé parental  Autre  détaillez : .....

### 2 – Financement de la formation

Pour plus d'information sur les financements possibles, vous référer au document « le financement de la formation » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « formation » : <http://www.creps-idf.fr/>

Vous envisagez de financer votre formation :

1 dans le cadre d'une reconversion via un Congé Individuel de Formation

*Prise en charge auprès du FONGECIF ou autre OPCA (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l'employeur et l'organisme de formation 4 à 6 mois avant de démarrage de l'action)*

2 dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation

*Prise en charge de l'employeur via un OPCA (FAFSEA, UNIFORMATION, etc.)*

*Joindre impérativement la fiche 4 « attestation de prise en charge » du dossier d'inscription*

3 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

*Prendre contact avec l'ARFA et remplir la fiche 6 « fiche apprentissage » du dossier d'inscription*

4 via un club, fédération, association ... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques.

*Joindre impérativement la fiche 4 « attestation de prise en charge » du dossier d'inscription*

5 en tant que demandeur d'emploi :

via une convention avec Pôle Emploi (AIF)  autre

*Joindre la fiche 5B « attestation d'attribution d'aide » validée par le conseiller à l'emploi*

6 par un autre organisme (CAF, Conseil Général ....) , intitulé : .....

*Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours*

7 vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation

En totalité  partiellement

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.**

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du candidat



## Fiche 5 : Attestation de prise en charge financière

### Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

*Ce document est à remettre au CREPS IDF au plus tard avant le démarrage de la formation*

*Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa après le positionnement du candidat. Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF, un autre sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCA de la structure.*

#### Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom) .....

Fonction : .....

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Fax : ..... Courriel : .....

Atteste que M., Mme, : .....

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation au DEJEPS perfectionnement sportif, mention Tennis de table, dispensée au CREPS d'Île-de-France aux dates suivantes :

Positionnement le mardi 5 juillet 2016

Formation du lundi 29 août 2016 au mardi 27 juin 2017 (31 août 2017 pour les apprentis)

sera pris en charge :

intégralement soit 7 490,00 € pour une durée de 1 207 heures positionnement compris (hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement)  
(voir devis joint)

ou :

partiellement à hauteur de ..... heures à 10,70 € = ..... Euros

par

La structure

un OPCA : nom de l'OPCA : .....(joindre les justificatifs)

Fait pour valoir ce que de droit

Cachet de la structure

#### Le responsable de la structure

Nom et prénom : .....

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du responsable



## Fiche 6 : Engagement financier du candidat

### Note d'information aux candidats sans emploi (à retourner avec le dossier d'inscription)

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit dans la formation professionnelle préparant au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité perfectionnement sportif mention tennis de table qui se déroulera du 29/08/2016 au 27/06/2017 et dont le montant s'élève à 7 490,00 € (Cf. devis ci-joint).

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation :

Stagiaires en emploi : vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (autorisation d'absence et financement de la formation).

Stagiaire sans emploi (excepté les stagiaires engagés dans l'alternance qui bénéficient de dispositifs spécifiques cf. site du CREPS) :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA

Afin d'aboutir dans votre démarche de recherche de financement, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et constituer votre dossier d'aide. Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier suivant :

- Après 2 mois de formation : 1<sup>er</sup> versement de 30%
- Milieu de formation: 2<sup>e</sup> versement de 30%
- Deux mois avant la fin de la formation : paiement du solde

#### **Partie à compléter par le candidat**

Je soussigné (NOM et prénom) .....  
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle\*).

Fait à .....

Le .....

signature

\*en cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur celle-ci sera déduite du montant initial





## Fiche 7 : Attestation d'attribution d'aide candidats sans emploi

### Note d'information aux candidats sans emploi inscrits en formation professionnelle auprès du CREPS d'Île-de-France

Madame, Monsieur,

Vous avez réussi les tests de sélection à l'entrée en formation professionnelle préparant au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité perfectionnement sportif mention tennis de table qui se déroulera du 29/08/2016 au 27/06/2017 et dont le montant s'élève à 7 490,00 € (Cf. devis ci-joint).

Vous êtes sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance qui bénéficient de dispositifs spécifiques cf. site du CREPS), nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en sollicitant l'administration dont vous relevez :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA

Afin d'aboutir dans votre démarche de recherche de financement, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation qui doit valider votre projet professionnel et vous accompagnera pour constituer votre dossier d'aide. Cette démarche individuelle est à réaliser avant votre entrée en formation et est de votre responsabilité.

Merci de bien vouloir remettre ce document à votre conseiller et le retourner complété à l'assistant(e) du CREPS d'Île-de-France en charge du suivi administratif de votre dossier.



**Fiche 7 : Attestation d'attribution d'aide  
candidats sans emploi  
(à retourner au CREPS IDF)**

**Partie réservée à l'administration financeur de la formation**

Pour les formations préparant au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), au Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) et au Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) du CREPS d'Île-de-France.

L'organisme prescripteur  Pôle emploi  Mission locale  Conseil départemental

de .....

Situé au : .....

.....

.....

.....

Représenté par Madame / Monsieur : .....

agissant en qualité de : .....dûment mandaté à cet effet.

Indique que suite à sa démarche de recherche de financement

Mme  - M  (Nom et prénom) : .....

Inscrit en formation préparant au DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention Tennis de Table

bénéficiera d'une aide totale pour sa formation

bénéficiera d'une aide partielle pour sa formation d'un montant de ..... €

ne bénéficiera pas d'un financement – motif du refus .....

.....

Fait à .....

Le .....

Nom du signataire

Cachet et signature

Il est rappelé que l'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 € toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles 313-1 et 313-3 dudit code pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

**Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Île-de-France**

1, rue du Docteur Le Savoureux - 92291 Châtenay-Malabry cedex - tél. 01 41 87 20 30 Fax 01 41 13 93 07

cr092@creps-idf.fr [www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr)

## Fiche 8 : Tarif de la formation et de l'hébergement

**Le coût pédagogique maximum du DEJEPS Tennis de table  
pour 1 200 heures de formation + 7 heures de positionnement s'élève à 7 490 €\***

(ci-joint devis standard sans tenir compte des allègements éventuels  
obtenus après délibération du positionnement)

Ce devis pourra être personnalisé après délibération du positionnement.

### **Hébergement au CREPS**

*Sous réserve de places disponibles*

Tarifs\* réservés aux stagiaires de la formation

- Pension complète (nuitée, petit-déjeuner, déjeuner et dîner) : 30,00 € en chambre double
- Repas à l'unité 8,20 €

\* Tarifs non-contractuels susceptibles de modification en fonction des tarifs votés en Conseil d'Administration

*Différents organismes gérant les crédits de la formation professionnelle prennent en charge partiellement ou totalement les frais de formation et éventuellement la rémunération des stagiaires, l'hébergement et les repas. Se renseigner auprès de ces organismes financeurs.*

*Lorsque l'hébergement est pris en charge par l'organisme, fournir une attestation de prise en charge dès la première réservation.*



## MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Organisme de Formation Professionnelle déclaré auprès de la Préfecture de la Région Ile de France sous le numéro : **1192 P000 992**  
Etablissement autorisé par l'INSEE sous le numéro de Siret **199 216 193 000 11**  
Formation habilitée par la DRJSCS d'Ile de France sous le numéro : **en cours**

### DEVIS DE FORMATION

#### **Intitulé : Formation au diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention Tennis de table**

Cette formation est enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), code 4863 – sport ; code NSF 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs.

#### **Dates de la formation :**

Tests de sélection : le 4 juillet 2016  
Positionnement \*\*\*: le 5 juillet 2016  
Formation : du 29 août 2016 au 27 juin 2017

#### **Volumes horaires de la formation**

Volume total de la formation (avant le positionnement\*\*\*): **1200 heures**  
700 heures en centre incluant 35 h de formation à distance  
500 heures de mise en situation en structure

#### **Tarifs de la formation :**

Formation en centre 700 heures - **10,70 € x 700 h = 7490,00 €\*\***  
Notre organisme n'est pas assujéti à la TVA

#### **Lieux de formation :**

Positionnement et Formation en centre au **CREPS Île-de-France « Colette BESSON»**  
1 rue du Docteur Le Savoureux  
92291 Châtenay-Malabry Cedex  
Mise en situation professionnelle sur le lieu de la structure d'alternance.

#### **Certification : Diplôme d'Etat de niveau III**

#### **Objectif de la formation :**

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences et le savoir-faire du métier de coordonnateur-technicien et d'entraîneur de tennis de table.

#### **Compétences visées :**

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation

Le Chef du Département  
Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

Pascal Fournioux

\*\* **Tarifs 2016**, susceptibles de modification en fonction du volume horaire préconisé à la suite du positionnement.

\*\*\* **Positionnement** : mise en place d'une évaluation afin de définir, en fonction des compétences déjà acquises, un parcours de formation individualisé (déterminer les allègements horaires éventuels ou proposer un module de méthodologie en amont de la formation).



**Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives d'Île-de-France**

1, rue du Docteur Le Savoureux - 92291 Châtenay-Malabry cedex

Tél : 01 41 87 20 30 – Fax : 01 41 13 93 07 – Mel : cr092@creps-idf.fr – www.creps-idf.fr





**Fiche 9 : Formation sous contrat d'apprentissage**  
**A remplir uniquement par les candidats qui envisagent une formation sous contrat d'apprentissage**

Pour tout renseignement sur le statut d'apprenti, vous pouvez contacter l'ARFA  
(Association Régionale pour la Formation des Apprentis)  
Sylvie MARTIN - Développeur de l'apprentissage - au 01 42 45 92 32.

**1 – Employeur signataire du contrat d'apprentissage**

Nom de l'employeur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Courriel : .....

Statut juridique : .....

**2 – Informations sur le responsable hiérarchique**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Courriel : .....

**3 – Informations sur le maître d'apprentissage (si celui-ci est déjà désigné)**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Courriel : .....

Intitulé et numéro du diplôme : .....

Date d'obtention du diplôme : .....

Date de révision éventuelle du diplôme : .....

**4 – Informations complémentaires**

*Utilisez cet espace pour nous communiquer les informations importantes non-demandées précédemment.*

.....  
.....

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.**

**Le responsable de la structure**

Nom et prénom : .....

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature

Cachet de la structure



## Fiche 11 : Formation sous convention d'alternance (à remettre au plus tard le jour des tests de sélection)

*Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise 'accueil*

Nom et prénom : .....

### 1 – La structure envisagée pour l'alternance

Dénomination et statut: .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Fax : ..... Courriel : .....

Domaine d'activité principale: .....

N° d'agrément jeunesse et sport : ..... date de création : .....

Nom et prénom du responsable de la structure : .....

Fonction : .....

N° et rue : .....

Tél.: ..... Fax : ..... Courriel : .....

### 2 – Le tuteur envisagé

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Courriel : .....

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie): .....

N° d'agrément jeunesse et sport : ..... date de création : .....

Nom et prénom du responsable de la structure : .....

Expérience d'enseignement du Tennis de table : .....

.....

Fonctions actuelles : .....

### 3 – Activité envisagée du stagiaire

Lieu(x) d'intervention : .....

.....

Intervention pédagogique

Volume horaire envisagé par semaine : .....

Type de public envisagé : .....

Participation au fonctionnement de la structure

Volume horaire envisagé par semaine : .....

Projet d'action en responsabilité envisagé : .....

.....

.....

#### 4 – Présentation du projet d'action (expliquer en quelques lignes la nature de votre projet d'action)

L'année de formation au DEJEPS en alternance vise à mener une expérience de conception, de coordination et de mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en Tennis de table. Le stagiaire, avec votre soutien doit, après avoir analysé le fonctionnement de sa structure d'accueil, identifier une problématique répondant au besoin de cette dernière. Pour ce faire il tient compte des orientations fédérales, des conditions de certification et des réalités locales. Dans un deuxième temps, il identifie les temps d'actions et mobilise les ressources nécessaires à la réalisation de son projet. Enfin vient le temps de l'action puis de l'évaluation. L'ensemble de ces activités se veut être accompagné par vos dirigeants, vos éducateurs et par vos bénévoles. Cette expérience permettra certainement à votre structure d'envisager à moyen et long terme de nouveaux projets initiés par la formation de ce stagiaire

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire**

**Prise de connaissance du projet présenté par le stagiaire**

Cachet de la structure

**Le responsable de la structure**

Nom et prénom : .....

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du responsable

**Le tuteur envisagé**

Nom et prénom : .....

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du tuteur

**Le stagiaire**

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis**

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du candidat

## Notice explicative concernant les assurances

### 1- Assurance maladie

Si vous déménagez pendant la durée de la formation, nous communiquerons l'adresse à laquelle nous pouvons vous adresser les correspondances (convocation, ...).

Vérifiez bien la date de fin de droit figurant sur votre attestation d'assuré(e) social(e).

Afin d'assurer votre protection en cas d'accident, celle-ci doit être valide pendant toute la durée de la formation.

Vous pouvez faire actualiser ce document sur internet ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)) ou sur une borne vitale (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

**NON**



La photocopie de la carte vitale n'est pas recevable

**OUI**



Seule la photocopie de l'attestation de droits ouverts à la sécurité sociale est recevable

(Ou pour les ressortissants de l'espace économique européen, le formulaire E111)

### 1- Assurance en responsabilité civile

- L'attestation d'assurance en responsabilité civile est à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance véhicule ou habitation.
- Si vous n'avez pas d'assurance personnelle fournir celle de vos parents sur laquelle votre nom doit apparaître.



# DEJEPS perfectionnement sportif mention Tennis de table – session 2016/2017

Ce diplôme atteste, dans le domaine du Tennis de table, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement dans un champ disciplinaire
- conduire une démarche de perfectionnement sportif
- conduire des actions de formation

Le titulaire du DEJEPS mention Tennis de table exerce le métier de coordonnateur-technicien et d'entraîneur essentiellement dans des associations sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis de table.

Les quatre unités capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme sont définies par les objectifs d'intégration suivants :

- UC 1 : être capable de concevoir un projet d'action
- UC 2 : être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en Tennis de table
- UC 4 : être capable d'encadrer le Tennis de table en sécurité

## Dates à retenir

Réunion d'information le mercredi 27 avril 2016 de 14h à 16h au CREPS d'Île-de-France

Réception des dossiers d'inscription jusqu'au mardi 30 mai 2016 au CREPS d'Île-de-France

Tests de sélection le lundi 4 juillet 2016 au CREPS d'Île-de-France

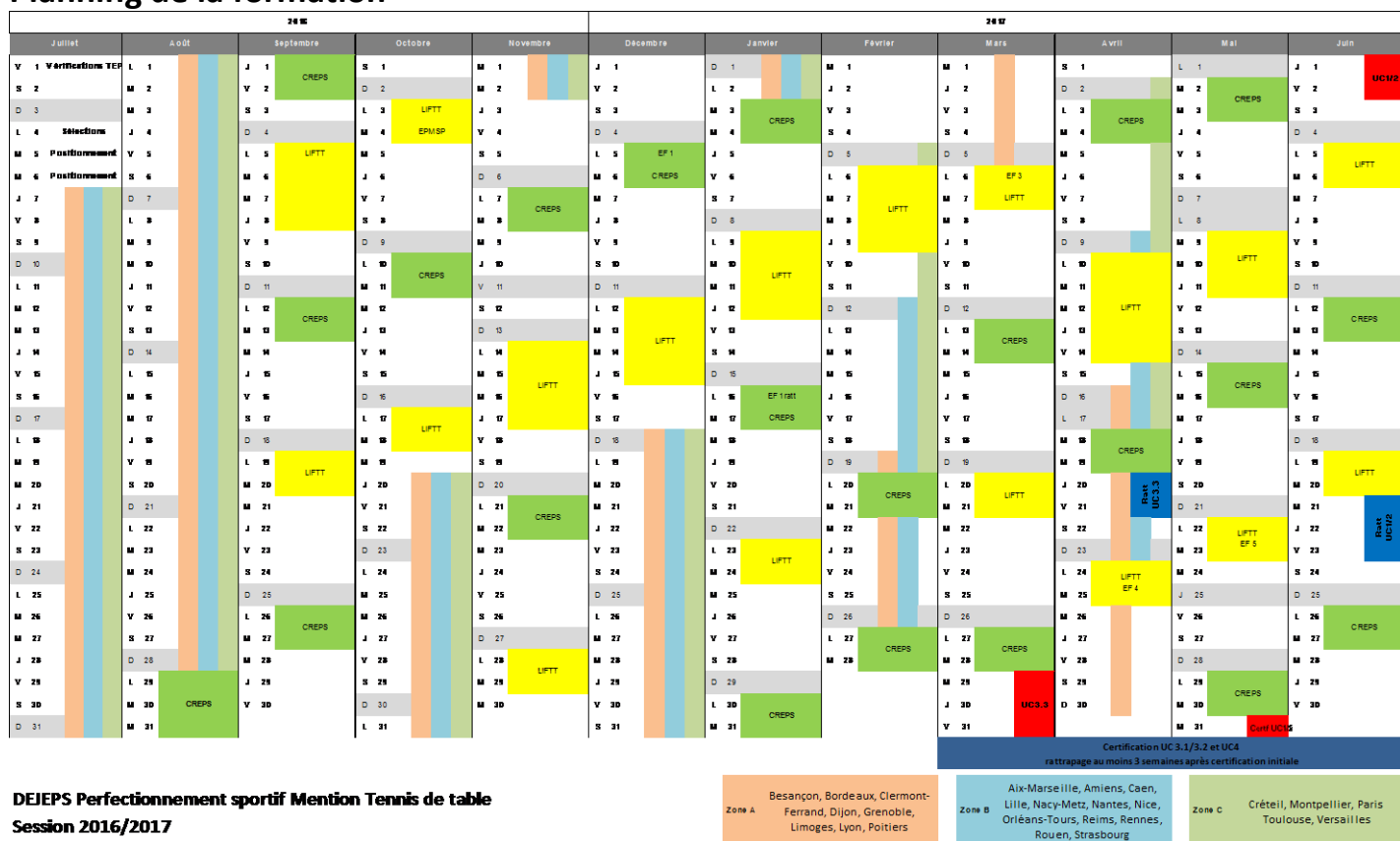
Positionnement le mardi 5 juillet 2016 au CREPS d'Île-de-France

Formation du lundi 29 août 2016 au mardi 27 juin 2017 (31 août 2017 pour les apprentis)

## Volume horaire de la formation

La formation comprend 1207 heures : 700 heures de formation en centre dont 35 heures en FOAD, 7 heures de positionnement et 500 heures en structure.

## Planning de la formation



Les cours ont lieu principalement au CREPS d'Île-de-France et à la ligue IDF de tennis de table de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 (Fontenay-aux-Roses).

## Programme de la formation en centre

La formation est assurée par le CREPS d'Île-de-France et la ligue IDF de tennis de table. Elle comprend 13 blocs et des évaluations formatives.

### **Blocs pilotés par le CREPS d'Île-de-France**

Bloc 1	Définir, concevoir et accompagner sur le projet d'action	77 heures
Bloc 2	Connaître et utiliser le contexte	42 heures
Bloc 3	Communiquer, promouvoir et coordonner une équipe de travail-	42 heures
Bloc 4	Définir, gérer les ressources logistiques et financières	28 heures
EF 1, 2	Evaluations formatives 1 & 2	21 heures
Bloc 5	Utiliser les TIC	35 heures
Bloc 8	Conduire des actions de formation	31,5 heures
Bloc 11	Intégrer les bases théoriques et scientifiques de l'entraînement	42 heures
Bloc 13	Encadrer la discipline en sécurité	31,5 heures

### **Blocs pilotés par la Fédération française de Tennis de table**

Bloc 6	Acquérir les aspects technico-tactiques de la discipline	110 heures
Bloc 7	Conduire la séance collective	90 heures
Bloc 9	Intégrer la dimension physique et mentale de l'activité	50 heures
Bloc 10	Conduire la leçon individuelle	45 heures
Bloc 12	Inscrire son action dans les projets fédéraux	40 heures
EF 3, 4	Evaluation formation 3 & 4	15 heures

## Formation en entreprise

La mise en responsabilité pédagogique est conditionnée par la réussite aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP).

La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque stagiaire est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation.

La formation en entreprise repose sur deux grandes finalités :

- UC 1 et 2 : co-construction d'un projet d'action avec l'équipe bénévole et/ou salariée de la structure
- UC 3 et 4 : mise en responsabilité progressive dans l'encadrement de l'activité Tennis de table pour tout public.

Le rôle du tuteur est essentiel dans l'acquisition des compétences professionnelles et de l'identité professionnelle. Le tuteur aide l'alternant à faire face aux difficultés rencontrées dans sa prise de responsabilité au sein de l'entreprise. Il exerce en conséquence les missions suivantes auprès du stagiaire :

- accueillir, informer et intégrer l'alternant dans la culture de la structure,
- gérer l'alternance et se coordonner avec l'organisme de formation,
- organiser le parcours de l'alternant dans l'entreprise (repérer les situations de travail les plus formatrices, organiser le parcours de l'alternant en liaison avec l'organisme de formation),
- transmettre les savoirs professionnels (rendre le travail formateur),
- accompagner, soutenir, et suivre le projet d'action et d'apprentissage de l'alternant,
- évaluer la progression et les acquis de l'alternant.

## Epreuves de sélection du 4 juillet 2016

Nombre de places maximum: Tests de sélection : **30** / Formation : **15 + 2 VAE**. Chaque épreuve donne lieu à une cotation sur 20 points. La moyenne des 5 notes obtenues permet de classer les candidats par ordre décroissant de note. Le jury de délibération détermine la liste des candidats admis à entrer en formation.

### • Epreuve n°1 : Pratique personnelle de Tennis de table (démonstration et classement FFTT)

INTITULE	Epreuve de valorisation du niveau de pratique dans la discipline	
<b>MODALITES DE L'EPREUVE</b>	<p style="text-align: center;"><b>Note sur 20 sur une épreuve de démonstration technique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif</b> : Démontrer une palette de coups techniques correspondant à des familles de coups.</li> <li>- <b>Durée</b> : 1h30</li> <li>- <b>Modalités épreuve</b> : Le candidat démontre une série de coups techniques répertoriés dans une liste.</li> </ul> <p><b>Concernant la démonstration de coups techniques :</b> Elle se déroulera pendant une période de matchs : la capacité du candidat à démontrer les différents coups techniques ainsi que son niveau de jeu seront évalués lors des matchs.</p> <p><b>Remarque</b> Seules 2 raquettes sont acceptées (une pour les coups de défense et l'autre pour tous les autres coups).</p> <p><b>Concernant la démonstration au panier de balles :</b> Le candidat démontre dans l'ordre une série de coups techniques répertoriés dans la liste.</p> <p><b>Remarque</b> : le candidat peut avoir un chronomètre pendant l'épreuve. Il peut consulter la liste de tous les coups (techniques et au panier de balles) pendant l'épreuve (le candidat placera sa feuille sur la table ou sur le sol).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Modalités évaluation</b> : la production fait l'objet d'une cotation sur 20 points à savoir 10 points pour la démonstration de coups techniques et 10 points pour la démonstration au panier de balles</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Note sur 10 attribuée en fonction du meilleur classement obtenu du candidat</b></p> <p>Vérification au retour du dossier d'inscription au moyen d'une attestation de classement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>délivrée par la fédération :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si le joueur est ou a été dans les 1000 meilleurs au classement FFTT,</li> <li>- si la joueuse est ou a été dans les 300 meilleures au classement FFTT ;</li> </ul> </li> <li>- <i>délivrée par la ligue du candidat pour les classements inférieurs (au-delà de la 1000<sup>ème</sup> place chez les hommes, au delà de la 300<sup>ème</sup> place chez les femmes)</i></li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Possibilité de vérification de l'organisme via le logiciel fédéral.</i></p>
<b>CRITERES SELECTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de démontrer différentes familles de coup technique (pour ensuite pouvoir l'expliquer à un public)</li> <li>- Maîtriser l'inventaire (non exhaustif) des différents coups techniques du tennis de table</li> </ul>	Vérifier le niveau de pratique du candidat (voir barème en annexe).

### • Epreuve n°2 : Analyse du jeu

INTITULE	Epreuve d'analyse technico tactique	
<b>MODALITES DE L'EPREUVE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif</b> : Répondre à un questionnaire en relation avec l'aspect technico tactique de l'activité tennis de table. Certaines questions sont illustrées à partir de vidéos.</li> <li>- <b>Durée</b> : 1h30 minutes (y compris le temps de visionnage de vidéo).</li> <li>- <b>Modalités épreuve</b> : Le candidat observe une ou plusieurs séquences vidéos (visionnées deux fois consécutivement à chaque fois) et répond ensuite d'une part, à des questions en rapport avec la ou les séquences, et d'autre part, à des questions plus générales sur l'approche technico tactique de la discipline. Une extension du questionnaire concernant la culture du tennis de table et/ou l'environnement fédéral est également demandée au candidat.</li> <li>- <b>Modalités évaluation</b> : la production écrite fait l'objet d'une cotation sur 20 points.</li> </ul>	
<b>CRITERES SELECTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable d'observer et d'analyser une partie de Tennis de table,</li> <li>- Etre capable d'en ressortir quelques notions technico tactiques de la discipline,</li> <li>- Etre capable de démontrer d'une culture pongiste.</li> </ul>	

• **Epreuve n°3 : Ecrit de synthèse**

INTITULE	Epreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo dans le champ du sport
MODALITES DE L'EPREUVE	<p>- <b>Objectif</b> : Réaliser et présenter un document de synthèse comprenant un résumé et un commentaire à partir d'un document vidéo sur le champ sportif.</p> <p>- <b>Durée</b> : 2 heures (y compris le temps de visionnage vidéo).</p> <p>- <b>Modalités épreuve</b> : Une séquence vidéo (d'une durée de 15 à 20 minutes) est visionnée une fois par le groupe. A partir de sa prise de note, le candidat rédige un résumé de la séquence puis en extrait l'idée principale pour en effectuer un commentaire. Il devra utiliser des points d'appuis dans sa discipline.</p> <p>- <b>Modalités évaluation</b> : la production écrite fait l'objet d'une cotation sur 20 points.</p> <p><i>Remarque : cette épreuve sert de référence pour la proposition de renforcement à la méthodologie de l'écrit.</i></p>
CRITERES SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable d'utiliser une prise de note,</li> <li>- Etre capable de synthétiser à l'écrit,</li> <li>- Etre capable de rédiger en utilisant une syntaxe et orthographe adaptées,</li> <li>- Etre capable d'exprimer ses idées à l'écrit,</li> <li>- Etre capable de structurer un écrit.</li> </ul>

• **Epreuve n°4 : Entretien de motivation**

INTITULE	Entretien de motivation prenant appui sur le dossier d'inscription
MODALITES DE L'EPREUVE	<p>- <b>Objectif</b> : Evaluation de la motivation, de l'expérience et de l'engagement du candidat dans la discipline sportive à partir du dossier d'inscription.</p> <p>- <b>Durée</b> : 20 minutes maximum, réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien.</p> <p>- <b>Modalités épreuve</b> : Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant la qualité de sa demande d'intégration à la formation (motivation, projet professionnel et structure d'alternance, expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...). L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel (en particulier la structure d'alternance), la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation...</p> <p>- <b>Modalités évaluation</b> : la prestation orale fait l'objet d'une cotation sur 30 points.</p> <p><i>Remarque : cette épreuve sert de référence pour la proposition de renforcement à la méthodologie de l'écrit.</i></p>
CRITERES SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre Capable de maîtriser l'expression orale,</li> <li>- Etre Capable de témoigner d'un projet professionnel en adéquation avec le diplôme préparé,</li> <li>- Etre Capable d'anticiper l'alternance,</li> <li>- Etre Capable de témoigner d'une motivation et d'une disponibilité pour la formation,</li> <li>- Etre Capable de d'anticiper le financement de la formation.</li> </ul>

• **Epreuve n°5 : Valorisation de la filière fédérale**

INTITULE	Valorisation du parcours de formation fédéral
MODALITES DE L'EPREUVE	<p><b>Note sur 20 attribuée en fonction du parcours de formation fédérale du candidat.</b></p> <p><b>Vérification des diplômes correspondants au retour du dossier d'inscription du candidat.</b></p> <p><b>Modalités de la notation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun diplôme fédéral : <b>0/20</b></li> <li>➤ Entraîneur Départemental : <b>5/20</b></li> <li>➤ Entraîneur Régional : <b>10/20</b></li> <li>➤ Echec Examen Entraîneur Fédéral : <b>15/20</b> (<i>fournir les notes ou justificatif de participation signé soit par le CTR, soit par le DTZ</i>)</li> <li>➤ Réussite Examen Entraîneur Fédéral : <b>20/20</b></li> </ul> <p><i>Remarque</i> : L'obtention du diplôme Entraîneur Fédéral implique une validation du grade d'Arbitre Régional</p>
CRITERES SELECTION	Faire preuve d'un investissement dans le Tennis de table

## Positionnement

Le positionnement définit le parcours individuel de formation à partir des acquisitions antérieures au regard du référentiel de certification. Il permet de construire avec le candidat un parcours individualisé de formation : allègements de formation éventuellement. Il consiste à situer le candidat :

- Par rapport au référentiel professionnel, pour tenir compte de son projet professionnel,
- Par rapport au référentiel de certification, au regard de ses acquis validés.

Le positionnement s'effectue au cours d'une épreuve visant à évaluer :

- l'expérience acquise sur la conduite et la planification de séances d'enseignement et d'entraînement ;
- l'expérience acquise sur la conception de programme de perfectionnement sportif et sa coordination ou le projet d'action envisagé dans un club de tennis de table au cours de la formation ;
- la maîtrise des outils informatiques de présentation (diaporama, traitement de texte, vidéo...).

<b>INTITULE</b>	<b>Production d'un document écrit personnel retraçant une expérience pédagogique d'enseignement et d'entraînement et de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif</b>
<b>ORGANISATION DE L'ÉPREUVE</b>	<p><b>-Objectifs</b> : conception et conduite d'un projet d'action et d'un programme de perfectionnement sportif  <b>-Durée</b> : 1 heure maximum répartie en 15 minutes de présentation d'une expérience ou d'un projet de conception et de conduite d'un projet de développement suivies de 15 minutes d'entretien, 15 minutes de présentation d'une expérience ou d'un projet de conception et de conduite d'un programme de perfectionnement sportif en tennis de table suivies de 15 minutes d'entretien</p> <p><b>Modalités de l'épreuve :</b>  <u>Production écrite</u> : le candidat réalise un rapport de 25 pages maximum relatant une expérience ou un projet :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- de conception et de conduite d'un projet d'action de développement d'une structure de tennis de table dans une première partie ;</li> <li>- de conception et de conduite d'un programme de perfectionnement sportif en tennis de table dans une seconde partie.</li> </ul>           Il adresse ce document, sous format PDF, au plus tard le 27 juin 2016 à <a href="mailto:xavier.guichard@creps-idf.fr">xavier.guichard@creps-idf.fr</a> et à <a href="mailto:clemboutefeu@gmail.com">clemboutefeu@gmail.com</a></p> <p><u>Oral</u> : le candidat expose au jury ses expériences et/ou les actions projetées dans une structure de tennis de table. Il peut utiliser comme support de l'exposé une présentation informatique (vidéo, diaporama...). L'entretien prend appui sur l'écrit et l'exposé.</p> <p>- <b>Modalités d'évaluation</b> : les prestations écrite et orale font l'objet d'une évaluation des compétences des UC 1, 2, 3 et 4.  <i>Remarque : Au cas où le candidat ne présente pas de document, l'entretien consiste à faire un état des lieux avec lui sur les compétences demandées concernant les UC 1, UC 2, UC 3 et UC 4.</i></p>
<b>CRITERES D'ÉVALUATION</b>	<p>Le candidat est évalué sur ses capacités à :</p> <p><b>UC 1 EC de concevoir un projet d'action</b>  <i>OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel</i>  <i>OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action</i>  <i>OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action</i></p> <p><b>UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action</b>  <i>OI 21 EC d'animer une équipe de travail</i>  <i>OI 22 EC de promouvoir les actions programmées</i>  <i>OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action</i>  <i>OI 24 EC d'animer la démarche qualité</i></p> <p><b>UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif</b>  <i>OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement</i>  <i>OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement</i></p> <p><b>UC 4 EC d'encadrer la natation course en sécurité</b>  <i>OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques</i>  <i>OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants</i>  <i>OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers</i>  <i>Les documents présentés (rapport et diaporama notamment) font l'objet d'une évaluation sur la maîtrise des TIC.</i></p>
<b>ALLEGEMENTS ENVISAGEABLES</b>	Proposition d'allègements sur les blocs correspondants aux compétences décelées

## Epreuves formatives et de certification

Des épreuves formatives sont prévues au cours de la formation. Elles ne valent pas certification mais figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

<b>UC 1/2</b>	EF 1	Présentation du projet d'action dans la structure	décembre 2016
	EF 2	Animation de réunion	mars 2017
<b>UC 3/4</b>	EF 3	Pédagogie d'enseignement collective	mars 2017
	EF 4	Pédagogie individuelle et préparation physique	avril 2017
	EF 5	Compétences UC 3	mai 2017

Les évaluations certificatives valident les compétences attendues par le diplôme.

<b>Certification UC 1/2</b>	Production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans la mention et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales	mai 2017
<b>Certification UC 3/4</b>	Epreuve de formation de cadre	mars 2017
	Epreuve de pédagogie enseignement et d'entraînement	mars à juin 2017